

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-402

présenté par
M. Dominique Lefebvre

ARTICLE 66**Mission « Engagements financiers de l'État »**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« intérêt »,

le mot :

« intérêts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.